



Bourse sportive AFFP 2023

Règlement du concours

L'Association Française des Femmes Pilotes offre **plusieurs bourses sportives** pour un montant de deux mille cinq cent euros (**2500 euros**) :

Ces bourses seront destinées à encourager et à aider des jeunes à se réaliser dans le domaine des sports aériens, en participant à **leur formation** (achat de matériel exclu)

I – CONDITIONS EXIGÉES

- ✓ Être une femme âgée de 17 ans au moins et 25 ans au plus dans l'année en cours (date de naissance avant le 31 décembre 1998)
- ✓ Être en cours de formation dans l'un des clubs des fédérations du CNFAS

II – OBTENTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable via le site internet de l'AFFP :

<http://www.femmespilotes.fr>

Les candidates doivent compléter toutes les pages à l'aide d'un traitement de texte type Word, sauf les témoignages et les signatures qui doivent être manuscrits. Le cachet du club et la photo sont à ajouter. Le dossier devra comprendre un **maximum de sept pages**. Les jeunes filles âgées de moins de 18 ans révolus devront fournir une autorisation parentale, conformément à la loi (annexe 1 du dossier de candidature).

L'ensemble du document sera ensuite :

- ✓ Soit scanné et envoyé aux adresses mail : bourse.affp@femmes-pilotes.com
& presidente@femmes-pilotes.com

par un seul et même courriel (**inf. à 3 Mo**) et en indiquant en objet du courriel « Bourse sportive AFFP 2023 » suivi de votre « nom » en majuscules.

- ✓ Soit envoyé par courrier à l'adresse postale :
Isabelle GUILLARD
2 ter passage du chemin vert
75011 Paris

Les dossiers seront acceptés du **5 juin mars au 30 juillet 2023**, date et heure du mail ou du cachet de la poste faisant foi.

III – COMITE DE SELECTION

Un comité de sélection composé de personnalités du monde des sports aériens analysera les dossiers reçus et décidera du choix des lauréates début aout 2023.

Les critères de sélection retenus pour la notation sont la cohérence du projet aérien, la personnalité de la candidate et le mérite en fonction du contexte social et familial.

Les candidates retenues seront avisées personnellement de la décision du jury.

IV – REMISE DES BOURSES

Les bourses seront remises au club d'appartenance de chaque lauréate,
qui aura la charge de les verser sur son compte club.

Membre de l'Aéro-Club de France et de la « Federation of European Women Pilots »

Membre de la Fédération Française Aéronautique

6 rue Galilée 75116 PARIS

www.femmes-pilotes.com

